



2023 / 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉ : M. GUILLARD Paul

Madame Sylvie GERMANAZ est désignée Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 septembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 23

Objet : Remise gracieuse sur loyer occupation domaine public du snack du centre aquatique

Monsieur Marc MATHIS rappelle au conseil communautaire que les bassins extérieurs du centre aquatique ont été fermés suite à dysfonctionnement des pompes durant la période du 7 juin puis du 10 au 22 juin 2023 inclus.

A ce titre, Madame Stefany MOENNE-LOCCOZ, exploitante du snack du centre aquatique pour la période estivale, a sollicité une remise de la redevance d'occupation qu'elle doit à la CCVA suite à la perte de chiffre d'affaires pour la période précitée.

Compte tenu du contexte, il est proposé d'accorder une remise de 600 € HT (720 € TTC).

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public de gestion du snack-restaurant du centre aquatique du Morel saisons estivales 2021/2022/2023 du 3 mai 2021 ;

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une remise gracieuse pour la redevance d'occupation pour la période estivale d'un montant de 600 € HT (720 € TTC).

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

